

CONSEIL MUNICIPAL

8 novembre 2022 à 20 H 30

Spectateur présent : Annie CANDELA, Thierry DRAN, Willy LEPREVOST

Absents excusés : Mr Vincent BONNAIRE

Secrétaire de séance : Mr Patrice LAURENT

Lecture des délibérations du conseil du 13 octobre 2022.

Délibérations Baux EARL KANDEL

Madame le Maire informe l'assemblée que le bail des terres du Grand Accru Section E : N°16, 17, 18, 19, 20, 21 pour une surface de 2ha 51a 02ca fut consenti pour une durée de 9 ans avec effet du 1er novembre 2018 au 30 octobre 2027.

L'EARL KANDEL souhaite faire enlever le nom d'un locataire du bail : Mme Béatrice KANDEL prend sa retraite au 30 novembre 2022.

La délibération est votée à l'unanimité.

Madame le Maire informe l'assemblée que le bail des terres du Grand Accru et de la Fourrière prend fin le 30 novembre 2022.

-Les parcelles du Grand Accru section E : N° 22, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38 pour une surface de 7ha 88a 88ca.

-Les parcelles du Grand Accru Section E : une partie de la 43 pour une surface de 4ha 81a et N° 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53 pour une surface de 2ha 67a 58ca.

-Les parcelles de la Cerisière Section ZB : N° 32 pour une surface de 40a 30ca.

Le conseil municipal propose de renouveler le bail pour 9 ans jusqu'au 30 novembre 2031.

Le fermage est de 177.41 l'hectare (base octobre 2022).

La délibération est votée à l'unanimité.

Informations ligne directrice de gestion

Une nouvelle règlementation est imposée par le centre de gestion et implique de décider de grandes lignes pour l'évolution du personnel de la commune sur la période 2023-2026. Madame le Maire en présente les grands points.

Délibération pour admission en non-valeur

Madame le Maire informe l'assemblée que la Trésorerie lui a envoyé une liste de présentation en non valeurs. Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient d'admettre en non-valeur la liste des produits irrécouvrables n° 6037292033, référence des pièces T-136 pour un montant de 407.33 € et T-20 pour un montant de 362.08 €, dressée par le comptable public en date du 26 octobre 2022 pour un montant total de 769.41 €.

La délibération est votée à 12 pour et 1 abstention.

Questions diverses

Eclairage de Noël : Le conseil municipal est favorable pour que le village soit illuminé pendant les fêtes de fin d'année étant que les décorations sont toutes installées en LED.

Devis Dubois : Le devis pour la réparation du toit du préau a été réactualisé et il est chiffré à 20 100 € TTC. Une demande de devis auprès d'autres artisans va être faite.

Cérémonie du 11 novembre : la cérémonie aura lieu à 10 h 15 en association avec le souvenir Français et prendra une tournure plus protocolaire avec l'intervention de membres de l'association, la présence d'un porte-drapeau, les pompiers, des anciens combattants, un militaire actif et les enfants des écoles pour l'interprétation de la Marseillaise.

Tour de table

- Madame Caroline KANDEL informe que pour le marché nocturne du 14 octobre a eu du succès et que la journée d'Halloween s'est bien déroulée et a eu un retour satisfaisant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21h45

Le prochain conseil est prévu le jeudi 8 décembre 2022 à 20 h 30.